

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 82 (1953)

Heft: 5

Rubrik: Examens pour l'obtention du brevet en 1953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Partie officielle

Examens pour l'obtention du brevet en 1953

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire ont été quelque peu avancés, cette année, à cause de la Fête fédérale de musique. Ils auront lieu, dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : les 18, 19 et 20 juin, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Gambach.

Epreuves orales pour les candidats : le 3 juillet, à l'Ecole normale des garçons, rue de Morat.

Epreuves orales pour les candidates : les 6, 7 et éventuellement 8 juillet, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Gambach. Epreuves spéciales le 6 ; *épreuves des candidates au diplôme de maîtresse ménagère* : le 7.

Les demandes d'inscriptions, avec les pièces et les renseignements prévus par le règlement, ainsi que le tableau des notes de classe, doivent être remis au bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le samedi 6 juin, au plus tard.

Les droits d'inscription, de 30 fr., seront acquittés pour la même date au compte de chèques postaux IIa 32, « Direction de l'Instruction publique ».

Voici quelques précisions concernant le programme limité de cette année :

1. Instruction religieuse

Religion : A. Les fondements rationnels de la foi (le tout). B. Le dogme : les articles du symbole. C. Morale : la perfection chrétienne, les trois conseils évangéliques. D. La liturgie catholique (le tout).

Histoire de la religion : Le Nouveau Testament (le tout). Histoire de l'Eglise, jusqu'au Grand Schisme inclusivement.

2. Pédagogie

Il est prévu un examen écrit de psychologie combiné avec un examen de pédagogie théorique, de méthodologie ou d'hygiène scolaire.

3. Langue maternelle

a) Section française : Diction et explication de textes : il n'est prévu aucune limitation.

Littérature : La Renaissance : Rabelais, Ronsard et la Pléiade, Montaigne, saint François de Sales. — La préparation du classicisme : Malherbe, l'hôtel de Rambouillet, Corneille. — Les classiques : Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, M^{me} de Sévigné. — Les idées nouvelles : Fénelon, La Bruyère. — La littérature et la société au

XVIII^e siècle : les salons, les cafés. — Montesquieu, Buffon, l'Encyclopédie, Voltaire, Rousseau.

b) Section allemande : Hildebrandslied, Nibelungenlied, Walther von der Vogelweide, Hartmann von Aue, Wolfram von Eschenbach, das Volkslied, Grimmelshausen, Herder, Lessing, Goethe, Schiller, Eichendorff, Uhland, Gotthelf, Gottfried Keller, der Naturalismus, Federer.

4. Mathématiques

Selon le programme.

5. Seconde langue

Comme ces années passées.

6. Histoire

Depuis la période des grandes découvertes jusqu'à Napoléon, le Consulat et l'Empire (selon le programme du brevet).

7. Instruction civique

La commune, la paroisse, le canton, la Confédération. — En outre, pour les candidats : l'armée suisse.

8. Géographie

Cosmographie : Classification des astres qui forment l'univers. Le système planétaire. — Géographie physique : les principales lois climatiques concernant la température, le vent et la pluie ; le climat maritime et le climat continental, le travail d'érosion par les eaux courantes. — Les continents : l'Europe : les avantages de sa situation ; ses systèmes montagneux ; son climat tempéré et privilégié ; ses cours d'eaux. — L'Angleterre, la France, l'Italie, l'Espagne. — L'Afrique : les caractères de son relief ; le climat ; l'hydrographie ; les productions selon les zones symétriques disposées de part et d'autre de l'Equateur. L'Égypte, l'Afrique australe. — Géographie de la Suisse : la situation de la Suisse ; la concordance ou la discordance entre ses limites naturelles et ses limites politiques ; les six chaînes des Alpes partant du Gothard avec les grands sommets et les cols importants. Les cantons du Jura.

9. Sciences physiques et naturelles

La physique, selon l'art. 40, ch. 7, du règlement du brevet.

10. Branches graphiques

Selon le programme.

Observations : Il est rappelé que les notes de classe par groupe de branches ne sont pas prises en considération si elles s'écartent trop des moyennes du jury des examens.